RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et l'extension des locaux de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne

---

Date et heure limites de réception des CANDIDATURES :

MARDI 15 DECEMBRE 2026 A 12 H 00

CC GRAND SUD TARN ET GARONNE
120 Avenue Jean JAURES
82370 LABASTIDE SAINT PIERRE

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 3
1.1 - Objet 3
1.2 – Caractéristiques principales de l'opération 3
1.3 - Calendrier prévisionnel de l'opération 3
1.4 - Missions de maîtrise d'œuvre 3
1.5 - Mode de passation 3
1.6 - Type et forme de contrat 3
1.7 – Déroulement de la consultation 3
1.8 - Nomenclature 4
2 - Conditions de la consultation 4
2.1 - Délai de validité des offres 4
2.2 - Forme juridique du groupement 4
3 - Contenu du dossier de consultation 4
4 - Présentation des candidatures 5
4.1 – Justificatif de candidature 5
4.2 – Pièces de la candidature 6
5 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 6
5.1 - Transmission électronique 6
5.2 - Transmission sous support papier 8
6 - Examen des candidatures et des offres 8
6.1 – Examen des justificatifs de candidature 8
6.2 – Critères de sélection des candidatures 8
7 - Renseignements complémentaires 9
7.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 9
7.2 - Procédures de recours 9

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et l'extension des locaux de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne à LABASTIDE SAINT PIERRE.

Elle fait suite à une précédente consultation, classée sans suite au motif de l'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article R 2185-1 du Code de la Commande publique.

La mission confiée au maître d'œuvre est une mission de base pour un ouvrage appartenant au domaine Bâtiment construction neuve au sens du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la Commande publique (Titre III Articles R 2431-1 et suivants ainsi que la mission complémentaire suivante : OPC (Ordonnancement, pilotage chantier).

1.2 – Caractéristiques principales de l'opération

L'opération porte sur : La construction de 15 bureaux, l'aménagement de vestiaires sanitaires et d'un local archives dans l'atelier intercommunal existant et l'aménagement sommaire de certains locaux du siège de la Communauté de Communes. Cet ensemble de bâtiments se situe sur la même unité foncière.

Adresse : 120 Avenue Jean Jaurès à LABASTIDE SAINT PIERRE
Parcelle : AC N° 269
Surface de l'unité foncière : 6 018 m²
Surface utile envisagée : 260 m², (locaux neufs)

Le montant prévisionnel des travaux sur la base du programme est estimé à 818 000 HT.

1.3 - Calendrier prévisionnel de l'opération

Le démarrage de la mission du maître d'œuvre est prévu en Avril 2027.
La livraison de l'ouvrage objet de l'opération de travaux est souhaitée pour la fin de l'année 2029.

1.4 - Missions de maîtrise d'œuvre

L'opération relève du champ d'application des dispositions du livre IV de la deuxième partie du Code de la Commande Publique (Loi MOP codifiée).
La mission de maîtrise d'œuvre comprend :
· la mission de base, dont le contenu est défini aux articles R. 2431-4 et R. 2431-5 du CCP, incluant le visa des études d'exécution
· la mission complémentaire de maîtrise d'œuvre suivante :

- OPC (ordonnancement, pilotage chantier)

1.5 - Mode de passation

Le marché est passé en procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique. Le maître d'ouvrage souhaite recourir à une **procédure restreinte**, détaillée à l'article 1.7 du présent document.

1.6 - Type et forme de contrat

Ce marché public est un marché de maitrise d'œuvre.

1.7 – Déroulement de la consultation

Cette consultation passée en procédure adaptée restreinte se décompose en deux phases :

❖ **Phase 1 : « Candidature » :**

Suite à l'analyse des candidatures, le maître d'ouvrage retiendra 5 candidats admis à remettre une offre. Les candidatures seront appréciées au regard des critères énoncés à l'article 6.2 du présent document.

❖ **Phase 2 : « Offre » :**

Les candidats sélectionnés remettront une offre. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager une négociation. La négociation se déroulera sous forme d'audition. Elle pourra porter sur l'ensemble de l'offre du candidat ainsi que sur les conditions techniques, financières, administratives du marché sans remettre en cause son objet ni modifier substantiellement ses caractéristiques définies dans les documents de consultation.

1.8 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71250000-5	Services d'architecture, d'ingénierie et de métrage
71240000-2	Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

3 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) « Phase candidature » contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
- Le formulaire DC1 et sa notice ;
- Le formulaire DC2 et sa notice.

Le dossier de consultation est susceptible d'évoluer et d'être complété lors de la phase offre.
Les pièces administratives et techniques seront transmises aux candidats sélectionnés pour la « Phase offre ».

4 - Présentation des candidatures

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 - Justificatif de candidature

✓ **Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :**

1. Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

2. Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

3. Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il

dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

4.2 – Pièces de la candidature

Chaque candidat aura à produire un mémoire qui comportera les éléments suivants :

- **Expérience professionnelle – références de prestations similaires**

Le candidat doit présenter des garanties relatives à l'expérience professionnelle, en rapport avec les prestations confiées dans le cadre du marché de maitrise d'œuvre objet de la consultation.
Afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, pour l'appréciation de l'expérience professionnelle, les candidats peuvent faire valoir des références relativement récentes (depuis 2020).
Les opérateurs nouvellement créés peuvent indiquer les expériences acquises antérieurement, sous réserve d'une présentation explicite et sans équivoque sur les entités contractantes et l'étendue de leur intervention sur les projets présentés.

- **Moyens techniques et humains**

Le candidat devra présenter des moyens techniques et humains adaptés :

- Présentation de moyens humains en nombre et niveau suffisants au vu de l'importance et des exigences de la mission de maitrise d'œuvre, notamment : Description de l'équipe pluridisciplinaire mise en place pour assurer la mission.
- Profil des intervenants proposés faisant apparaitre les qualifications professionnelles en rapport avec la prestation ;

- **Compétences exigées**

Le candidat réunira impérativement les compétences suivantes : ingénierie énergie (fluides, thermique). étant précisé qu'en cas de groupement l'un des membres peut réunir plusieurs compétences.

Les équipes qui s'adjoindront des compétences complémentaires devront attester de la formation ou des expériences des personnes affectées à cette étude. Elles devront également justifier la plus-value apportée au groupement.

5 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

5.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info/.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne
Service marchés publics
120 Avenue Jean JAURES
82370 LABASTIDE SAINT PIERRE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

5.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

6 - Examen des candidatures et des offres

La sélection des candidatures seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

6.1 – Examen des justificatifs de candidature

Conformément aux dispositions de l'article R.2161-4 du Code de la commande publique, les candidats sont informés que l'examen des justificatifs de candidatures aura lieu au plus tard avant l'attribution du marché public.

Avant de procéder à cet examen, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai fixé dans la demande de complément.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

6.2 – Critères de sélection des candidatures

Le jugement des candidatures sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des candidatures sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Qualité et pertinence des références fournies pour des opérations équivalentes : Ce critère sera apprécié au regard d'un dossier de présentation de 5 références réalisées au cours des 5 dernières années pour l'ensemble du groupement. Il s'agira notamment d'opérations de constructions ou rénovations/extension de bâti dans le domaine de bâtiments publics ou autres ERP : Elles seront évaluées selon la similitude des projets avec l'objet du présent marché Le candidat précisera clairement l'étendue de sa mission. **Une attention particulière sera portée à la prise en compte des enjeux énergétiques dans les références présentées.**	40 points
Moyens humains et organisation : Ce critère sera apprécié au regard de la composition de l'équipe dédiée à l'exécution du contrat et à son organisation permettant de garantir le respect des délais d'études et de suivi de chantier. Le candidat précisera la complémentarité entre les membres (organisation, missions associées, capacité à réaliser des études de faisabilité énergétique)	30 points
Compétences, expériences et qualifications des intervenants : Ce critère sera apprécié au regard des compétences, expériences et qualifications des intervenants sur la base du dossier de présentation et des CV détaillés **Une attention particulière sera portée aux compétences et expériences en matière de performance énergétique et environnementale des bâtiments (formation, qualifications,…).**	30 points

Après avoir arrêté définitivement la liste des candidats admis à remettre une offre, le maître d'ouvrage leur transmettra simultanément par voie électronique une invitation à soumissionner les informant de la date et l'heure limite de transmission des offres et de toute précision utile quant au déroulement de la deuxième phase de la procédure.

L'invitation à soumissionner précise également les modalités d'accès aux pièces complémentaires au dossier de consultation initial.

7 - Renseignements complémentaires

7.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info/

Cette demande doit intervenir au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 2 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

7.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7
Tél : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendu.